

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ASSOCIATION SANTE LITTORAL SUD

Projet de dépollution et de réhabilitation de la friche ICPE polluée Legré-Mante
de la société LGM Madrague (Constructa) agissant pour le compte de l'investisseur GINKGO

La ville de Marseille, avait considéré que ce nouveau projet Legré-Mante à la Madrague de Montredon répondrait aux préoccupations de la population. La réalité est toute autre.

Le dossier de consultation sous forme de PPVE (Participation par Voie Electronique) a été soumis à l'avis de la population par la ville de Marseille du 15 septembre au 15 octobre 2026

Le résultat de cette consultation :

Contributions défavorables au projet :	82,1 %
Contributions favorables au projet :	16 %
Autres contributions	1,9 %

La population s'est clairement manifestée :

. Pour une dépollution sécurisée, réalisée par le promoteur et totalement conforme à la réglementation, sous le contrôle de l'Etat, sur le modèle des travaux réalisés dans les Calanques (Saména à Callelongue.)

. Contre l'aggravation des conditions de vie des quartiers du littoral sud, en particulier la circulation saturée dans un secteur enclavé et sur-fréquenté, sans maîtrise des autorités. Beaucoup pointent du doigt l'insécurité liée notamment à l'accessibilité des secours en cas de besoin (incendies, problèmes de santé...).

. Pour le respect de la biodiversité du littoral et du Parc national, dans le cadre d'un projet de reconversion concerté avec la population, tenant compte des besoins de la population dans le cadre d'un plan d'urbanisme global de la Pointe Rouge à Callelongue (Mobilité, équipements sociaux et culturels, commerces de proximité, accès à la mer, découverte du patrimoine ...)

Face à une telle volonté de la population, la question posée par un courrier à Monsieur le maire de Marseille, restée sans réponse à ce jour, porte sur :

« Comment la mairie pourrait-elle envisager d'accorder un permis de construire dans les seules conditions définies par les promoteurs ? en particulier sur un terrain non dépollué depuis la fermeture de l'usine Legré-Mante en juillet 2009 et classé par la préfecture comme « incompatible avec un usage résidentiel »

Marseille le 16 octobre 2026

Les coordinateurs de l'ASLS

Roland DADENA,

Corinne LOIRE,

Elisabeth OLIVA,

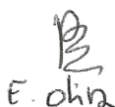
Gilles TURIN.



R. DADENA



Corinne LOIRE



E. OLIVA



G. TURIN